

La mal-bouffe...l'affaire de tous !

A Saint-Pierre les enseignes de mal-bouffe fleurissent avec une nourriture trop riche en graisses, sucre, sel et bourrée de produits chimiques qui entraîne obésité, maladie cardiovasculaire, diabète ...

Les **jeunes** ciblés par les publicités changent leur mode d'alimentation.

Une Mairie ne peut refuser un permis de construire si la demande est conforme aux règles d'urbanisme. Pour lutter contre ces installations, il faut contester le Permis de construire dans les délais.

Etre contre quand c'est trop tard n'est pas une solution !

La lutte contre ces modes de consommation néfastes pour la santé relève d'une responsabilité partagée :

- Du législateur pour encadrer les pratiques des industriels : moins de sel et de sucre dans les produits et nutriscore obligatoire,
- Des parents par la transmission du goût de la cuisine créole traditionnelle,
- De l'école : avec l'éducation au goût et à l'alimentation en enseignement obligatoire, l'amélioration de la restauration collective et de la qualité nutritionnelle des repas en valorisant les produits locaux,
- Des institutions : avec des ateliers de sensibilisation pour tout public ...

Jean Gaël ANDA